

Challenge Sud-Est



Règlement et Calendrier M16 et M18



SAISON 2016 - 2017

SOMMAIRE

1 – GESTION DES COMPETITIONS	3
1.1 – Comités Gestionnaires	3
1.2 – Correspondants des Comités	4
1.3 – Communication des résultats	4
1.4 – Feuilles de matches	5
1.5 – Modification du règlement	5
2 – REGLEMENT SPORTIF	6
2.1 – Organisation générale	6
2.1.1 – Engagements des équipes	6
2.1.2 – Challenge Sud-Est des équipes non qualifiées	6
2.1.3 – Challenge Sud-Est des équipes éliminées en C.F	7
2.2 – Principes de classement	7
2.2.1 – Calcul des points	7
2.2.2 – Les forfaits	7
2.2.3 – Equipe en effectif incomplet ou insuffisant	8
2.2.4 – Classement en cas d'égalité	8
2.3 – Qualification particulières	8
2.4 – Qualification spécifique et limitative	8
2.5 – Limitation du nombre de match	9
2.6 – Le calendrier officiel	9
2.6.1 – Dates et horaires des rencontres	9
2.6.2 – Matches reportés	9
2.7 – Changement du lieu d'une rencontre	9
2.8 – Joueurs sous tutorat	10
2.9 – Match nul en phases finales	10
3 – REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER	11
3.1 – Frais d'organisation	11
3.2 – Frais d'arbitrage	11
ANNEXE 1 : Calendrier du Chalenge Sud-Est	12
ANNEXE 2 : Classement des équipes qualifiées en C.F.....	13
ANNEXE 3 : Règle du jeu N° 9	14

Application des Règlements Généraux de la F.F.R. en vigueur pour les articles non traités et non développés dans le présent règlement.

1 – GESTION DES COMPETITIONS
1.1 – COMITES GESTIONNAIRES

La gestion des compétitions **du Challenge Sud-Est** est confiée pour la saison **2016-2017** aux commissions compétentes (épreuves, règlements, discipline, appels) des Comités Gestionnaires.

➤ Comité des Alpes : Teulière A

Commission	Nom	Téléphone	E-mail
Comité	Secrétariat	04 76 48 60 42	3001m@ffr.fr
Epreuves	Yvette PERROT Christelle DUCLOT	06 87 29 08 97 04 76 48 83 92	yvetteperrot@wanadoo.fr christelle.lombardi@alpesrugby.com
Discipline	Robert PUILLET	06 73 69 98 35	r.puillet@free.fr
Règlements	André BERARD	06 80 36 81 33	berard.andre@neuf.fr
Appels	Marcel ANZALONE	07 89 06 04 82	marcel-anzalone@wanadoo.fr
Arbitre (DTA)	Jérôme FAVRE	06 14 56 28 88	jeromefavre@wanadoo.fr
Représentant Fédéral	Henri DUC	06 07 52 63 28	henri.duc2@wanadoo.fr

➤ Comité de Drôme-Ardèche : Teulière B

Commission	Nom	Téléphone	E-mail
Comité	Secrétariat	04 75 44 53 64	3031v@ffr.fr
Epreuves	Pierre MALINVERNI	06 23 15 66 14	pmalinverni26@gmail.com
Discipline	Jean-Claude SOUCHE	06 86 87 19 11	jean-claudesouche@orange.fr
Règlements	Robert ESBRAYAT	06 87 16 10 91	robertesbayat@aol.com
Appels	Florent BRESSON	06 72 74 50 62	florent.bresson@hotmail.fr
Arbitre	Jean-Yves GASTEAU	06 82 94 60 85	jeanyves.gasteau@wanadoo.fr
Représentant Fédéral	Maurice JOURDAN	06 24 03 21 35	maurice.jourdan07@sfr.fr

➤ Comité du Lyonnais : Danet à XII et Cadets à XII

Commission	Nom	Téléphone	E-mail
Comité	Secrétariat	04 78 79 67 90	3018f@ffr.fr
Epreuves	Daniel FLECHE Bernard DIMIER	06 33 36 34 71 06 77 13 91 20	daniel.fleche@free.fr epreuves@rugbylyonnais.fr
Discipline	Jean CONNORD	04 78 79 65 92 06 86 82 88 69	discipline@rugbylyonnais.fr
Règlements	Alain MAHUET	04 78 79 65 93 06 60 44 15 15	reglements@rugbylyonnais.fr alain.mahuet@bbox.fr
Appels	Gérard BALLAY	06 07 70 71 09	gerard.ballay@sfr.fr
Arbitre (DTA)	Alexis COMER	06 82 25 47 69	dta.lyonnais@gmail.com
Représentant Fédéral	Alain MAHUET	06 60 44 15 15	alain.mahuet@bbox.fr

➤ Comité de Provence : Balandrade

Commission	Nom	Téléphone	E-mail
Comité	Secrétariat	04 90 80 75 15	3022k@ffr.fr
Epreuves	Gérard MERCKY	06 78 68 71 30	epreuves@provence-rugby.com
Discipline	Jean COLOMBAUD	06 74 62 69 93	jcolombaud@provence-rugby.com
Règlements	Jean-Louis LLANTA	06 48 51 75 59	reglements@provence-rugby.com
Appels	Gilbert CHEVRIER	06 08 88 65 30	gilbert.chevrier@orange.fr
Arbitre	Jean-Pierre PELLAPRAT	06 83 29 61 18	jeanpierrepellaprat@gmail.com
Représentant Fédéral	Gérard DESTRUELS	06 76 10 54 09	gerarddestruels@orange.fr

➤ Comité Côte d'Azur : Phliponeau

Commission	Nom	Téléphone	E-mail
Comité	Secrétariat	04 94 41 17 40	3017e@ffr.fr
Epreuves	Jean- René LELEU	06 80 38 24 28	calendrier@cotedazur-rugby.com jr.llel@wanadoo.fr
Discipline	Jacqueline GREUET	04 94 41 92 66	discipline@cotedazur-rugby.com
Règlements	Christian RODRIGO	06 72 27 87 01	reglement@cotedazur-rugby.com
Appels	Jean-Claude RAMELLO	06 09 96 23 24	jcr83@sfr.fr
Arbitre	Eric BRIQUET-CAMPIN	06 22 80 40 47	ericbriquetcampin@gmail.com
Représentant Fédéral	Jean-Claude ALIBERT	06 71 22 01 65	jean-claude.alibert@thmed.com

1.2 – CORRESPONDANTS DES COMITES

Correspondant	Téléphone	E-mail	Fax
Auvergne : Julien DOCHEZ Jean-Michel LEFRANT	06 19 29 51 41	j.dochez@orange.fr	04 73 28 05 98
Alpes : Yvette PERROT	06 87 29 08 97	yvetteperrot@wanadoo.fr	04 76 96 28 50
Lyonnais : Bernard DIMIER Daniel FLECHE	06 77 13 91 20 06 33 36 34 71	dimier.bernard@orange.fr daniel.fleche@free.fr	04 78 79 67 99
Drôme-Ardèche : Pierre MALINVERNI	06 23 15 66 14	pmalinverni26@gmail.com	04 75 44 34 88
Côte d'Azur : Jean-René LELEU	04 94 41 92 68 06 80 38 24 28	calendrier@cotedazur-rugby.com jr.llel@wanadoo.fr	04 94 41 92 69
Corse :			04 90 94 42 24
Provence : Gérard MERCKY	06 78 68 71 30	epreuves@provence-rugby.com	04 86 06 02 82

1.3 – COMMUNICATION DES RESULTATS

Les rencontres des diverses compétitions **se jouant pratiquement chaque semaine, il est impératif que dès la fin des rencontres les arbitres saisissent les résultats et adressent par E-mail (voir les adresses dans les tableaux du chapitre 1.1) à la Commission des Epreuves des Comités Gestionnaires une copie de la feuille de match (notamment en cas de sanctions disciplinaires, forfait ou Effectif incomplet).**

1.4 – FEUILLES DE MATCHES

Elles seront envoyées par les arbitres directement et correctement remplies aux comités gestionnaires **au plus tard le Mercredi matin** aux adresses suivantes :

Compétition	Comité Gestionnaire	Adresse	Téléphone	Fax
SOUS-SECTEUR NORD				
Teulière A	Alpes	Maison du Rugby 150 Allée du Pré de l'Eau 38330 – MONTBONNOT ST MARTIN	04 76 48 60 42	04 76 96 28 50
Teulière B	Drôme-Ardèche	Comité de Drôme-Ardèche BP 233 07502 – GUILHERAND GRANGES	04 75 44 53 64	04 75 44 34 88
Danet à XII Cadets à XII	Lyonnais	Comité du Lyonnais de Rugby ZAC du Chapotin 380 Rue des Frères Voisin 69970 - CHAPONNAY	04 78 79 67 90	04 78 79 67 99
SOUS-SECTEUR SUD				
Balandrade	Provence	Comité de Provence de Rugby 3 Impasse Champfleury BP 71068 84097 – AVIGNON Cedex 9	04 90 80 75 15	04 86 06 02 82
Philiponeau	Côte d'Azur	Comité Côte d'Azur de Rugby Pôle Sportif Claude Mésangroas 579 Avenue Jean Moulin 83220 – LE PRADET	04 94 41 17 40	04 94 41 92 61

Pour palier à la perte d'une feuille de match, les arbitres devront impérativement conserver une copie du rapport complémentaire établi lors de sanctions par carton rouge ou d'incidents graves (bagarre générale, match arrêté).

1.5 – MODIFICATION DU REGLEMENT

La Commission des Epreuves du Comité Gestionnaire, se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction de divers événements, tels que modifications des Règlements Généraux, intempéries, épidémies, forfait d'équipes avant le début de la compétition.

2 – REGLEMENT SPORTIF

2.1 – ORGANISATION GENERALE

2.1.1 – ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Pour la saison 2016-2017, le Secteur Sud-Est organise deux Challenges Sud-Est :

- Un Challenge Sud-Est réservé aux équipes non qualifiées en Championnat de France
- Un Challenge Sud-Est réservé aux équipes qualifiées en Championnat de France et qui seraient éliminées lors des deux premiers tours de cette compétition

Nombre d'équipes engagées par Comité									
Comités	Equipes non qualifiées en Championnat de France						Equipes éliminées du Championnat de France		
	Balandrade	Philiponeau	Teuilière A	Teuilière B	Danet à XII	Cadets à XII	Balandrade	Philiponeau	Teuilière
Auv	5	9	8	9	7	5	1	2	2
Lyo	9	18	13	17	3	8	2	3	4
Alp	6	12	10	15	3	4	3	2	2
D.A	8	8	7	8	0	4	0	2	1
Pro	7	13	16	13	3	6	3	3	4
Caz	5	8	7	10	1	0	1	2	3
Cor	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Total	40	68	61	72	17	27	10	15	16

2.1.2 – CHALLENGE SUD-EST DES EQUIPES NON QUALIFIEES EN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Chaque comité gestionnaire établira un classement général **au niveau du Secteur Sud-Est** par rapport aux résultats de la phase qualificative territoriale et en fonction des équipes engagées conformément à **l'article 340.1** des Règlements Généraux.

2.1.2.1 – Organisation des compétitions

Pour toutes les catégories, les compétitions se dérouleront en deux phases :

- Phase qualificative par match « **Aller simple** »
 - par poule de **5 ou 6 équipes** pour les compétitions **en jeu à XV**
 - par poule de **3 ou 4 équipes** pour les compétitions **en jeu à XII**
- Phase finale
 - Sur le **terrain du club le mieux classé** à l'issue des poules de 5 ou de 6 pour les **1/8^{ème}**
 - Sur **terrain neutre** des **1/4 de finales aux finales**

2.1.2.2 – Constitution des poules

Les critères pris en compte pour constituer les poules seront :

- 1- La situation géographique
- 2- Le classement des équipes à l'issue de la phase qualificative territoriale
- 3- Minimiser si cela est possible les oppositions entre 2 équipes ayant jouées dans la même poule

2.1.2.3 – Qualification pour les phases finales

A l'issue de la phase qualificative du Challenge Sud-Est et après péréquation inter-poules si cela est nécessaire, un classement par poule sera établi (en fonction du nombre d'équipes dans la poule) qui déterminera les équipes qualifiées pour les phases finales.

- **Balandrade : 40 équipes** (8 poules de 5 = **8 poules**) soit **8 qualifiés**
 - Le premier de chaque poule
- **Phliponeau : 68 équipes** (8 poules de 6 et 4 poules de 5 = **12 poules**) soit **16 qualifiés**
 - Le premier de chaque poule
 - Les quatre meilleurs 2^{ème} de toutes les poules
- **Danet à XII : 17 équipes** (2 poules de 4 et 3 poules de 3 = **5 poules**) soit **8 qualifiés**
 - Le premier de chaque poule
 - Le meilleur 2^{ème} de toutes les poules
 - Les deux gagnants des barrages entre les quatre autres 2^{ème}
- **Teulière A : 61 équipes** (6 poules de 6 et 5 poules de 5 = **11 poules**) soit **16 qualifiés**
 - Le premier de chaque poule
 - Les cinq meilleurs 2^{ème} de toutes les poules
- **Teulière B : 72 équipes** (7 poules de 6 et 6 poules de 5 = **13 poules**) soit **16 qualifiés**
 - Le premier de chaque poule
 - Les trois meilleurs 2^{ème} de toutes les poules
- **Cadets à XII : 27 équipes** (6 poules de 4 et 1 poule de 3 = **7 poules**) soit **8 qualifiés**
 - Le premier de chaque poule
 - Le gagnant du barrage entre les deux meilleurs 2^{ème}

2.1.2.4 – Oppositions pour les phases finales

En fonction du nombre d'équipes qualifiées par compétition, un classement sera établi conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux.

Pour les **oppositions en 1/8^{ème}** qui seront jouées sur le **terrain du club le mieux classé**, on tiendra compte de la situation géographique pour réduire les frais de déplacement.

2.1.3 – CHALLENGE SUD-EST DES EQUIPES ELIMINEES EN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les critères suivants seront pris en compte pour établir les oppositions :

1. La situation géographique
2. Le classement des équipes qualifiées en Championnat de France (**voir annexe 2**)

2.2 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

2.2.1 – CALCUL DES POINTS

Le barème des points terrain appliqué pour les compétitions **du Challenge Sud-Est** sera conforme à l'article 341.1.1 des Règlements Généraux.

Des points supplémentaires dits « **points bonus** » seront également attribués.

2.2.2 – LES FORFAITS

Les conditions prises en compte pour considérer une équipe forfait (simple ou général) et les conséquences sur le classement sont définies dans l'article 342 des Règlements Généraux.

Pour le Challenge Sud-Est, il n'y aura pas de sanctions financières en cas de Forfait.

2.2.3 – EQUIPE EN EFFECTIF INCOMPLET OU INSUFFISANT

Une équipe est en effectif incomplet lorsqu'elle ne présente pas le **nombre minimal de joueurs** en termes de joueurs inscrits sur la feuille de match et/ou de joueurs autorisés à jouer en 1^{ère} ligne (titulaires et remplaçants).

Une équipe est en effectif insuffisant lorsqu'elle ne présente pas **l'effectif minimum réglementaire pour pouvoir disputer une rencontre, soit 11 joueurs pour le jeu à XV et 9 joueurs pour le jeu à XII.**

Les conséquences sur le classement sont indiquées dans **l'article 452** des Règlements Généraux.

2.2.4 – CLASSEMENT EN CAS D'EGALITE

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité à la fin de la phase qualificative, il sera fait application de **l'article 343.2** des Règlements Généraux.

2.3 – QUALIFICATIONS PARTICULIERES

Par application de **l'article 235.2** des Règlements Généraux, les équipes qui participent à la compétition **Balandrade** devront présentées sur la feuille de match, **quel que soit le nombre total de joueurs inscrits sur celle-ci (19, 20, 21 ou 22)**, un nombre déterminé de joueurs suivant le tableau ci-dessous :

Balandrade	Joueurs sous tutorat	B/J, B ou O	5 au maximum
	Licences blanches/jaunes	B/J	4 au maximum
	Licences blanches	B	Pas de maximum
	Licences oranges	O	Pas de maximum

2.4 – QUALIFICATIONS SPECIFIQUES ET LIMITATIVES

Cette règle particulière (**article 320.4** des Règlements généraux) conditionne la qualification de certains joueurs et détermine la limitation du nombre de matches disputés (même comme remplaçant provisoire) lors de la phase qualificative du Secteur Sud-Est, pour pouvoir participer aux compétitions du **Challenge Sud-Est**.

Compétitions	Qualifications limitées en Phases finales
Balandrade Phliponeau Danet à XII *	9 matches en équipe Crabos en poule de 10 8 matches en équipe Crabos en poule de 9 7 matches en équipe Crabos en poule de 8 6 matches en équipe Crabos en poule de 7
Phliponeau Danet à XII *	9 matches en équipe Balandrade en poule de 10 8 matches en équipe Balandrade en poule de 9 7 matches en équipe Balandrade en poule de 8 6 matches en équipe Balandrade en poule de 7
Danet à XII *	9 matches en équipe Phliponeau en poule de 10 8 matches en équipe Phliponeau en poule de 9 7 matches en équipe Phliponeau en poule de 8 6 matches en équipe Phliponeau en poule de 7
Teulière A Teulière B * Cadets à XII *	9 matches en équipe Alamercery/Gaudermen en poule de 10 8 matches en équipe Alamercery/Gaudermen en poule de 9 7 matches en équipe Alamercery/Gaudermen en poule de 8 6 matches en équipe Alamercery/Gaudermen en poule de 7
Teulière B * Cadets à XII *	9 matches en équipe Teulière A en poule de 10 8 matches en équipe Teulière A en poule de 9 7 matches en équipe Teulière A en poule de 8 6 matches en équipe Teulière A en poule de 7
Cadets à XII *	9 matches en équipe Teulière B en poule de 10 8 matches en équipe Teulière B en poule de 9 7 matches en équipe Teulière B en poule de 8 6 matches en équipe Teulière B en poule de 7

***Pas de phases finales en Championnat de France pour ces compétitions**

Si au cours d'un même week-end, une association à deux équipes engagées dans les catégories citées ci-dessus, la limitation du nombre de matches ne s'appliquent pas.

2.5 – LIMITATION DU NOMBRE DE MATCHES

Conformément à l'article 230.2 des Règlements Généraux, le titulaire d'une carte de qualification en cours de validité ne peut être **inscrit sur une feuille de match en qualité de joueur**, à plus d'une rencontre **officielle** organisée par la F.F.R. ou un Comité Territorial durant une même période **de 72 heures**.

Ce délai de 72 heures doit être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et le coup d'envoi de la seconde rencontre.

2.6 – LE CALENDRIER OFFICIEL

2.6.1 – DATES ET HORAIRES DES RENCONTRES

Pour la phase qualificative par poules et la phase finale de toutes les catégories, les rencontres seront programmés dans la base « **Oval-e** », le **Samedi après midi à 15h00**.

Les finales se dérouleront le Dimanche 11/06/2017 à Orange en Provence

Le calendrier officiel des rencontres (phase qualificative et phase finale) des compétitions figure en **annexe 1** du présent règlement.

Lorsqu'une association souhaite voir modifier la date ou l'horaire d'une rencontre, elle devra utiliser le formulaire prévu à cet effet et téléchargeable sur le Site du Comité Gestionnaire ou adresser un **E-mail à la Commission des Epreuves au plus tard le Mercredi précédent la rencontre** mentionnant bien l'accord des deux équipes.

2.6.2 – MATCHES REPORTEES

Pour les compétitions Balandrade, Phliponeau, Teulière A et B, en raison du calendrier, **aucune rencontre ne pourra être reportée quelque soit le motif**.

A l'issue de la phase qualificative, application de l'article 341.3 des Règlements Généraux pour toutes les rencontres non jouées.

2.7 – CHANGEMENT DU LIEU D'UNE RENCONTRE

Lors de la création d'une compétition dans la base « **Oval-e** », le terrain qui est désigné pour les rencontres se jouant sur le terrain du club le mieux classé est :

- **Le terrain N° 1** pour les équipes en association qui possèdent plusieurs terrains
- **Le terrain du club support** pour les équipes en rassemblement

Si un changement du lieu de la rencontre devait se faire, **le club recevant** devra appliquer la procédure suivante :

1 – Cas général (demande de modification avant la désignation des officiels)

Le club recevant qui souhaite modifier le lieu d'une rencontre doit informer par E-mail ou Fax la Commission des Epreuves du Comité Gestionnaire (copie au comité d'appartenance et au club adverse) **dès la publication des oppositions** sur leur espace Intranet :

- Pour les équipes en association qui possèdent plusieurs terrains, **le nom du terrain où se déroulera la rencontre**
- Pour les équipes en rassemblement **le code du club et le nom du terrain où se déroulera la rencontre**

La Commission des Epreuves effectuera les modifications dans la base « **Oval-e** ».

2 – Cas particulier (demande de modification après la désignation des officiels)

Le club recevant qui souhaite modifier le lieu d'une rencontre doit informer par E-mail ou Fax la Commission des Epreuves du Comité Gestionnaire (copie au comité d'appartenance) et doit impérativement prévenir **au plus tard 48 heures** avant la date prévue de la rencontre :

- Le club adverse
- L'arbitre

La Commission des Epreuves effectuera les modifications dans la base « **Oval-e** ».

2.8 – JOUEURS SOUS TUTORAT

Pour les phases finales du Challenge Sud-Est, les joueurs ayant fait l'objet d'un accord de tutorat devront présenter les deux cartes de qualification pour pouvoir participer aux rencontres (article 259.4 des Règlements Généraux).

2.9 – MATCH NUL EN PHASES FINALES

Pour les phases finales (**des 1/8^{ème} aux finales**), en cas d'égalité au terme du temps réglementaire entre les deux équipes, celles-ci ne joueront pas de prolongations, l'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura dans l'ordre :

1. Marquée le plus grand nombre d'essais au cours du match
2. Réussie le plus grand nombre de tirs au but effectués dans les conditions définies dans la **règle du jeu N° 9** des Règlements Généraux (**voir annexe 3**)

3 – REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

3.1 – FRAIS D'ORGANISATION

Le Secteur Sud-Est allouera à chaque club organisateur **pour les rencontres jouées sur terrain neutre** une indemnité de :

- 1 match à organiser = **200 €**
- + 1 match dans la même journée = **150 € par match**
- **100 € par match** pour les finales

3.2 – FRAIS D'ARBITRAGE

Pour la phase qualificative et la phase finale du Challenge Sud-Est, **les arbitres seront désignés par le DTA du Comité où se déroule la rencontre.**

L'indemnité d'arbitrage pour tous les matches phases finales comprises est de **60 €** avec frais kilométriques à **0,39 € le Km.**

Les DTA de chaque comité s'efforceront de désigner des arbitres **avec un déplacement le plus réduit possible.**

Les frais d'arbitrage seront à la charge :

- **du club recevant pour les rencontres de la phase qualificative ainsi que les 1/8^{ème}**
- **du Secteur Sud-Est pour les rencontres de la phase finale à partir des 1/4 de finales**

Pour les frais à la charge du Secteur Sud-Est, la note de frais et les justificatifs seront envoyés à **Mr Jean-Claude BES** à l'adresse suivante :

- **151 Allée Palière – 84000 – Avignon**
- **jcclaudebes@aol.com**

ANNEXE 1
**Calendrier Challenge Sud-Est
Saison 2016-2017**

Dates			BAL	PHL	DANET à XII	TEU A	TEU B	CADET à XII	Repêchés du C.F		
									BAL	PHL	TEU
	S	11/03/2017	Fin des compétitions territoriales du Secteur Sud								
	S	18/03/2017	Fin des compétitions territoriales du Secteur Nord								
	D	19/03/2017	1/4 N2 M17 Tournoi A			1/4 N2 M16 Tournoi A					
	S	25/03/2017	1/2 Finales Territoriales des Comités								
	D	02/04/2017	Tournoi des VI Nations								
	S	08/04/2017	Finales Territoriales des Comités								
	D	09/04/2017	Seven Comité 1 ^{er} Tour			Seven Comité 1 ^{er} Tour					
J1	S	15/04/2017	A1	A1	A1 - N	A1	A1	A1 - N			
	D	16/04/2017	Seven Club 1 ^{er} Tour								
J2	S	22/04/2017	A2	A2	A1 - S	A2	A2	A1 - S			
	D	23/04/2017							2 ^{ème} tour du C.F		
J3	S	29/04/2017	A3	A3	A2	A3	A3	A2			
	D	30/04/2017	1/2 et Finales N2 M16 et M17 Tournois A et B								
J4	S	06/05/2017	A4	A4	A3	A4	A4	A3			
	D	07/05/2017							2 ^{ème} tour du C.F		
J5	S	13/05/2017		A5	Barrage	A5	A5	Barrage			
	D	14/05/2017	Tournoi des VI Nations								2 ^{ème} tour du C.F
J6	S	20/05/2017	A5	1/8 ^{ème}	1/4	1/8 ^{ème}	1/8 ^{ème}	1/4	Barrages ou 1/8 ^{ème}		
J7	S	27/05/2017	1/4	1/4	1/2	1/4	1/4	1/2	1/4	1/4	1/4
J8	S	03/06/2017	1/2	1/2	Repli	1/2	1/2	Repli	1/2	1/2	1/2
	D	04/06/2017	Seven Comité Tournoi Final			Seven Club Tournoi Final					
J9	D	11/06/2017	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale
			Seven Comité Tournoi Final								

Vacances scolaires :

- Zone A : du 15/04/2017 au 01/05/2017
- Zone B : du 08/04/2017 au 23/04/2017
- Zone C : du 01/04/2017 au 17/04/2017

ANNEXE 2
Classement des équipes qualifiées en Championnat de France 2016-2017
1 - BALANDRADE

Cl	Comité	Clubs ou rassemblements (avec code club ou code rassemblement)		N° de poule	Cl dans la poule	Points	NSS	GA
1	AUV	ISSOIRE	4225T	1N	1er	67,67	1	334
2	PRO	CHATEAURENARD	5237T	1S	1er	62,00	0	267
3	PRO	NIMES GARD	5257P	5N	1er	61,00	0	316
4	ALP	VOIRON	4090W	4N	1er	59,00	1	344
5	LYO	MEYZIEU	5034X	2N	1er	57,83	11	272
6	ALP	ANNECY	4005D	3N	1er	57,00	3	241
7	CAZ	HYERES/CARQUEIRANNE/LA CRAU	4048D	2S	1er	52,20	14	282
8	PRO	LES ANGLÉS	5276K	1S	2 ^{ème}	60,00	2	313
9	ALP	GRENOBLE U.C	4039R	4N	2 ^{ème}	58,00	8	280
10	LYO	VILLEFRANCHE SUR SAONE	5069K	2N	2 ^{ème}	54,83	7	185

2 - PHILIPONEAU

Cl	Comité	Clubs ou rassemblements (avec code club ou code rassemblement)		N° de poule	Cl dans la poule	Points	NSS	GA
1	AUV	RIOM/ES MONTAGNE/BORT	20161730050017RST	3N	1 ^{er}	66,50	0	361
2	LYO	AMPUIS/COTES D'AREY	20161730180019RST	1N	1 ^{er}	66,50	7	351
3	ALP	BIBS	20161730010005RST	9N	1 ^{er}	65,66	3	355
4	AUV	ACR-LA PLAINE/CUC	20161730050022RST	2N	1 ^{er}	65,33	0	372
5	PRO	VALREAS/VAISON	20161730220039RST	3S	1 ^{er}	64,33	10	379
6	LYO	NANTUA PORT RUGBY HT BUGEY	5036Z	8N	1 ^{er}	62,00	18	296
7	CAZ	HYERES/CARQUEIRANNE/LA CRAU	4048D	6S	1 ^{er}	61,83	0	327
8	ALP	FAUCIGNY SALLANCHES CLUSES	4062R	7N	1 ^{er}	61,00	5	275
9	PRO	NIMES GARD	5257P	1S	1 ^{er}	59,50	0	446
10	PRO	MANOSQUE/OPV/ORAISON	20161730220034RST	2S	1 ^{er}	59,50	0	262
11	CAZ	LERINS/RCPF	20161730170006RST	4S	1 ^{er}	58,00	2	243
12	D.A	DIEULEFIT BOURDEAUX	4022X	4N	1 ^{er}	57,17	0	260
13	LYO	DOMBES SAONE	20161730180021RST	5N	1 ^{er}	56,00	0	262
14	D.A	OVAL DROME	20161730310011RST	6N	1 ^{er}	56,00	2	383
15	COR	SQUADRA CORSA	20161730300002RST	5S	1 ^{er}	54,83	7	224

3 - TEULIERE

Cl	Comité	Clubs ou rassemblements (avec code club ou code rassemblement)		N° de poule	Cl dans la poule	Points	NSS	GA
1	LYO	VILLEFRANCHE SUR SAONE	5069K	2N	1 ^{er}	67,67	0	686
2	PRO	TERRE DE PROVENCE	20161730220020RST	1S	1 ^{er}	65,33	1	629
3	PRO	ORANGE	6776R	5N	1 ^{er}	64,17	0	368
4	AUV	ISSOIRE	4225T	1N	1 ^{er}	58,33	0	193
5	CAZ	HYERES/CARQUEIRANNE/LA CRAU	4948D	2S	1 ^{er}	58,33	0	332
6	LYO	VIRIAT/MONTREVEL/ST AMOUR	20161730180035RST	7N	1 ^{er}	57,17	0	376
7	ALP	RUMILLY	4061P	3N	1 ^{er}	56,00	9	404
8	AUV	CASTELPONTIN	5790U	6N	1 ^{er}	55,00	0	239
9	D.A	ROVAL DROME	4059M	4N	1 ^{er}	53,00	0	178
10	PRO	VALREAS	5275J	3S	1 ^{er}	52,50	4	140
11	CAZ	RUGBY PROVENCE XV	20161730170010RST	4S	1 ^{er}	48,00	8	134
12	PRO	ARLES/TARASCON	20161730220033RST	1S	2 ^{ème}	60,67	0	451
13	LYO	SERVETTE GENEVE	7568H	7N	2 ^{ème}	52,50	6	149
14	LYO	RMEL XV	20161730180011RST	2N	2 ^{ème}	55,42	2	313
15	ALP	MONTMELIAN	4050C	3N	2 ^{ème}	54,53	0	296
16	PRO	LA SEYNE	4979M	2S	2 ^{ème}	49,00	7	173

ANNEXE 3**REGLE DU JEU N° 9 - ETABLISSEMENT DU SCORE****TIRS AU BUT****Attention**

Ces dispositions sont applicables en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire et dans les conditions définies par les articles 454 et 455 des Règlements généraux F.F.R.

1 - TIRS AU BUT

Avant le début des tirs au but, l'arbitre doit procéder à un tirage au sort entre les deux capitaines : le gagnant choisira le côté des tirs, le perdant (ou son équipier) commencera les tirs.

1^{ère} série : 5 coups de pied placés sur la ligne des 22 mètres, face aux poteaux de but.

2^{ème} série : Toujours 22 mètres face aux poteaux de but, avec autant de coups de pied supplémentaires que nécessaire, selon le principe de la « mort subite ». La première équipe qui prend l'avantage est déclarée vainqueur, cela à nombre égal de coups de pied tentés par les deux équipes.

2 - LES JOUEURS

1 - Les tentatives de coups de pied de la première série indiquée au paragraphe 1 précédent, doivent être effectuées pour chaque équipe par cinq joueurs désignés par les capitaines :

- ↳ immédiatement après le coup de sifflet final et
- ↳ parmi les joueurs présents sur le terrain à ce moment-là.

Les cinq joueurs en question doivent botter à tour de rôle dans un ordre alterné : équipe A, équipe B, équipe A, équipe B, etc.

2 - Les tentatives de coups de pied de la deuxième série du paragraphe 1 précédent doivent être effectuées pour chaque équipe par un joueur différent ne figurant pas parmi les cinq premiers tireurs mais toujours présent sur le terrain au coup de sifflet final.

3 - Si un joueur, retenu parmi les tireurs, se trouve pour une raison quelconque dans l'impossibilité de botter, il sera remplacé par un autre botteur choisi dans les conditions réglementaires et n'ayant pas déjà participé aux tirs aux buts.